Image not found or type unknown

Cession d'actions SASU Fille

Par **Lau13rent**, le **29/02/2024** à **13:56**

Bonjour,

Je suis gérant d'une société mère (SASU) qui est propriétaire d'une autre SASU (fille).

Actuellement, la société mère n'a plus d'utilité, je cherche donc la démarche détaillée pour que la société mère me cède les actions de la société fille (pour ces 2 SASU je suis l'actionnaire unique).

Quelqu'un pourrait il m'expliquer les démarches svp?

Bien cordialement

Par **Visiteur**, le **29/02/2024** à **16:12**

BONJOUR...

Aviez vous prévu cette éventualité lors de la rédaction des statuts (clause d'agrément).

Il ya des aspects civils et fiscaux à maîtriser, réaliser ces formalités seul n'est pas évident. Vous devriez consulter un expert-comptable pour vous accompagner dans cette démarche.

Par **Lau13rent**, le **29/02/2024** à **16:33**

Bonjour,
Merci d'avoir pris du temps, mais effectivement m'orienter vers un expert comptable est la première idée qui vient à tout le monde.
Je cherche à connaître la procédure détaillée car j'aime comprendre les démarches avant de rencontrer un expert comptable. C'est d'ailleurs un expert comptable qui m'a conseillé au début de ma démarche de création d'entreprise et au final je vois bien que cela ne me sert à rien d'avoir une SASU mère.
Mes statuts me permettent de vendre mes actions.
Cordialement

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés